

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00124

Numéro SIREN : 331 356 451

Nom ou dénomination : A.M.I. ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2018 sous le numéro de dépôt 1503

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

EUROPE - FIDUCIAIRE - CONSEIL
22 rue Victor Basch
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.M.I. ELEC

Numéro RCS : 331 356 451

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 1984B00124

Adresse : 30 rue des Glacis
02100 Saint-Quentin

Numéro du Dépôt : 2018R001503 (2018 7091) Date du dépôt : 20/06/2018

1 - Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation
de la société AMI ELEC SARL en Société par Actions Simplifiées
Date de l'acte : 18/06/2018

Délivré à Saint-Quentin le 20 juin 2018

Le Greffier,

u



KPMG S.A.
Hainaut Cambrésis Sambre
1 rue de l'Hôpital de Siège
CS 90569
59308 Valenciennes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 27 19 89 54
Télécopie : +33 (0)3 27 19 89 10
Site internet : www.kpmg.fr

Ami Elec Sarl

Rapport du commissaire à la transformation de la société Ami Elec Sarl en société par actions simplifiées

Assemblée générale du 30 juin 2018

Ami Elec Sarl

30 rue des Glacis - 02100 Saint Quentin

Ce rapport contient 3 pages

Référence : fs.bl



KPMG S.A.
Hainaut Cambrésis Sambre
1 rue de l'Hôpital de Siège
CS 90569
59308 Valenciennes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 27 19 89 54
Télécopie : +33 (0)3 27 19 89 10
Site internet : www.kpmg.fr

Ami Elec Sarl

Siège social : 30 rue des Glacis - 02100 Saint Quentin
Capital social : € 8.000

Rapport du commissaire à la transformation de la société Ami Elec Sarl en société par actions simplifiées

Assemblée générale du 30 juin 2018

Messieurs,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 7 juin 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- depuis le 30 septembre 2017, date d'arrêté des derniers comptes annuels, votre société a réalisé un chiffre d'affaires entre le mois d'octobre 2017 et le 31 mai 2018 de 460 K€ pour des charges engagées pour la même période de 472 K€ ;
- la société n'a procédé à aucune cession d'actif, de même que le résultat exceptionnel au 31 mai 2018 n'enregistre aucun mouvement significatif ;
- La structure financière de la société se caractérise par un niveau de réserves de plus de 425 K€ au 30 septembre 2017, auquel il convient de soustraire une distribution de réserves de 100 K€ intervenue le 30 mars 2018. Aucun autre mouvement n'est enregistré sur ce poste.



Ami Elec Sarl
*Rapport du commissaire à la transformation de la société Ami Elec Sarl en société par
actions simplifiées*
18 juin 2018

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins
égal au montant du capital social.

Valenciennes, le 18 juin 2018

KPMG S.A.

François Schotté
Associé

